



INFO 2003/383 F / E

Définition de la photographie noir-blanc (monochrome)

Cette définition remplace le Document 223 et l'INFO 1991/12.

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Definition of the black and white photography (monochrome)

This definition supersedes the Document 223 and the INFO 1991/12.

A black and white work fitting from the very dark grey (black) to the very clear grey (white) is a monochrome work with the various shades of grey.

A black and white work toned entirely in a single colour will remain a monochrome work able to stand in the black and white category; such a work can be reproduced in black and white in the catalogue of a salon under FIAP Patronage.

On the other hand a black and white work modified by a partial toning or by the addition of one colour becomes a colour work (polychrome) to stand in the colour category; such a work requires colour reproduction in the catalogue of a salon under FIAP Patronage.